



En raison des fêtes de fin d'année, le secrétariat du District
sera fermé du

Mardi 24 Décembre 2019 à 12 H 00 au Lundi 6 Janvier 2020 à 9 H 00.



M. JANNET, Président du District de l'Ain de Football,

Les membres du Comité de Direction,

L'équipe administrative et technique,

vous adressent

Leurs meilleurs vœux de bonheur, de santé et de réussite pour cette année 2020.

COMITE de DIRECTION

Réunion Comité de Direction

La prochaine réunion du Comité de Direction aura lieu le Mardi 21 Janvier 2020 à 19h15 au siège du district.



Questionnaire sur l'écocitoyenneté dans les clubs de football

La FFF et le Fondation du Football souhaitent accompagner les clubs vers un développement de long terme plus éco-responsable.

Un courriel a été adressé à tous les clubs du District de l'Ain afin de mesurer leur niveau d'engagement actuel en matière d'écocitoyenneté, recenser les attentes et identifier les problématiques rencontrées au quotidien sur les sujets de transports, d'énergie et d'eau, de déchets, d'alimentation et d'achats.

Pour ce faire, nous vous remercions de bien vouloir consacrer quelques minutes à renseigner le questionnaire accessible en cliquant sur le bouton « REPONDRE AU QUESTIONNAIRE » en bas du courriel ou en cliquant sur le lien suivant ou de le coller dans votre navigateur :

https://docs.google.com/forms/d/1hmxP756ySgFiWCDY0dcj-ht4c3yhWmN8ET4OjDxAoe0/viewform?ts=5dc19fac&edit_requested=true

COMMISSION DE L'ARBITRAGE JEUNES et SENIORS

PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DES ARBITRES DU 17.12.2019

COURRIERS ARBITRES

THEVENET Eric : arrêt de travail du 13.12 au 17.12.2019.

PORTEJOIE Christophe : arrêt de travail du 08.12 au 15.02.2019.

BENGORINE Badis : certificat médical de contre-indication à l'arbitrage du 13.12 au 27.12.2019.

BOUILLON Raphaël : courrier suite à demande de rapport.

TUNA Mikail : justificatif suite à demande de rapport.

RHIGI Matthieu : courrier suite à demande de rapport

COURRIERS CLUBS

OLYMPIQUE SUD REVERMONT 01 : courrier relatif à l'inscription d'un candidat à la formation initiale d'arbitre de Janvier 2020.

AIN SUD : courrier relatif à des frais d'arbitrage. Réponse faite.

F C COTIERE LUENAZ : demande d'arbitre officiel en U 18.

F C VALSERINE : demande d'arbitre officiel en U 18.

COTIERE MEXIMIEUX VILLIEU : courrier relatif à des faits de match.

OLYMPIQUE SUD REVERMONT 01 : demande de changement d'arbitre.

DIVERS

DISTRICT de l'AIN : courrier relatif à un arbitre en arrêt de travail.

DISTRICT de l'AIN : courrier relatif aux indisponibilités d'un arbitre.

LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DES ARBITRES DE L'AIN SOUHAITE A TOUTES ET A TOUS DE JOYEUSES FÊTES DE FIN D'ANNEE.

Le Président,
Jean-Louis BILLOUD

Le Secrétaire,
Pierre HERMANN

Formation INITIALE en Arbitrage

Tu es passionné de football ? Tu es sportif ? Tu veux devenir un directeur du jeu ? Inscris-toi dès maintenant !

Cette saison, la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football en collaboration avec ses Districts organise des formations initiales arbitres. Cette formation permet de devenir arbitre en quelques jours. La première organisée par le District de l'Ain aura lieu

Samedi 11 Janvier, Dimanche 12 Janvier et Samedi 18 Janvier 2020 à Viriat (District de l'Ain) de 8h30 à 18h00

Coût : 90€ de frais pédagogiques + 45€ de frais d'intendance, restauration

Possibilité d'utiliser 1 bon de formations de 25€ (soit 65€ de frais pédagogiques)

Le dossier d'inscription est à retrouver sur le site <https://laurafoot.fff.fr/simple/deviens-arbitre/>

Le dossier de candidature est à retourner complété avec les pièces jointes à la Ligue avant le 5 Octobre. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter l'IR2F : 04.72.15.30.76 ou à formations@laurafoot.fff.fr

Championnats Séniors F

Les résultats des rencontres **Séniors à 11** devront absolument être saisis avant **Vendredi 20 Décembre midi** sous peine de match perdu. Reprise de la deuxième phase **le week-end du 29 Février 2020**.

Futsal Féminin – 25 & 26 Janvier 2020 à St Denis lès Bourg

Le traditionnel tournoi Futsal du District de l'Ain aura lieu les 25 et 26 Janvier prochain au gymnase de St Denis lès Bourg.

- Plateau U10F-U11F : Samedi 25/01 de 9h00 à 12h00
- Tournoi U15F : Samedi 25/01 de 14h à 19h00
- Tournoi U12F-U13F : Dimanche 26/01 de 9h00 à 12h00
- Tournoi Seniors F : Dimanche 26/01 de 14h à 19h00

Module Animatrice Fédérale

La Commission Technique organise **le Samedi 18 Janvier 2020** un module de formation « ANIMATRICE FEDERALE » au stade de Saint Didier sur Chalaronne !

Cette journée a pour but d'informer les personnes qui s'occupent au quotidien des féminines dans les clubs.

Pour vous inscrire, rien de plus simple que de cliquer sur le lien suivant : <https://ain.fff.fr/inscriptions-formations/>.

Cette formation est éligible aux bons de formations : déduction de 25€ du coût de la formation

Renseignements et informations supplémentaires auprès de Thibault VALLET : tvallet@ain.fff.fr

COMMISSION DES REGLEMENTS

En cas de contestation des décisions prises, les clubs peuvent faire appel en premier lieu à la Commission d'Appel de District par lettre recommandée ou courrier électronique, dans un délai de 7 jours à dater de la notification au P.V. électronique.

OBLIGATION DELEGUE DE CLUB (article 37.1 du District)

Seniors D1 à D4 et U19 : 2 délégués
Seniors D5 et D6 : 1 délégué
Coupe de l'Ain, des Groupements, Morandas : 2 délégués
Seniors Féminines : 1 délégué
U17 et U15 : 1 délégué
Foot à 8 et à 5 : 1 délégué

RAPPEL DES REGLEMENTS

21.3) Obligations concernant les équipes de jeunes

21.3.1) Obligation des clubs de District évoluant en D1 et D2 au niveau des équipes de jeunes :

- ✓ D1 : 2 équipes de jeunes dont au moins une à onze, la deuxième pouvant être une équipe à 8
- ✓ D2 : A minima deux équipes de foot à 8

Pour être prises en compte, les équipes devront terminer le championnat.

Lorsque plusieurs clubs ont procédé à une entente ou un groupement de clubs :

- Ce regroupement doit comporter le nombre d'équipes jeunes correspondant à l'addition des obligations de ces clubs.
- Les clubs soumis à obligation doivent fournir un ratio suffisant de licenciés par rapport au nombre de clubs engagés dans l'entente ou le groupement.

Le Comité de direction du District se réserve le droit d'accorder des dérogations aux clubs qui auront créé des clubs ou groupements de clubs gérant des équipes de jeunes ou des ententes sous réserve qu'elles soient gérées par les clubs soumis à obligation.

Présents : MM PELLET, BACONNET, BOURDON, DELIANCE, GUTTIEREZ, VERNAY.



Courriers :

- du FC Sermoyer.
- réclamation de Berges du Rhône 2 contre FC Balan 2 en D5 poule C
- réclamation de FC Nurieux contre Bords de l'Ain 2 en D4 poule A
- de l'ESB Marboz 3 contre Buyatin en D3 poule C : terrain impraticable

- de Bâgé contre St Vulbas Plaine de l'Ain en D2 poule A : terrain impraticable
- du CS Béon : vu, nécessaire sera fait.



CLUBS PRENEZ NOTE !

42.14) Arbitrage par joueur

42.14.1) Le match à arbitrer ne suit pas obligatoirement au calendrier la sanction disciplinaire, le joueur est rétabli dans ses droits après avoir purgé la sanction infligée par la commission de discipline et ce jusqu'au jour où il doit arbitrer (le joueur est requalifié à compter du lundi qui suit son arbitrage).

Le joueur sanctionné qui est indisponible le samedi soir doit le faire savoir à la Commission des Règlements dès connaissance de sa sanction.



Dossier n° 99

Match n° 21583058 : Hautecourt 1/Cormoranche 1 – Seniors D3 poule A – du 08/12/2019

Dossier transmis par la Commission de Discipline.

L'équipe de Cormoranche s'étant retrouvée à moins de 8 joueurs à la 24^{ème} minute est déclarée perdante par pénalité.

Score :

Hautecourt 1 : 4 buts / 3 points

Cormoranche 1 : 0 but / 0 point

Dossier n° 100

Match n° 21583304 : Nurieux 1/Bords de l'Ain 2 – Seniors D4 poule A – du 15/12/2019

Réserve d'avant match de l'équipe de Nurieux 1 concernant la participation du joueur MERLE Benoit, licence n° 2548628670, du FC Bords de l'Ain 1.

Réserve recevable.

Après vérification, le joueur MERLE Benoit était bien qualifié à la date du 15/12/2019 et pouvait donc participer à la rencontre.

Score acquis sur le terrain.

Le club de Nurieux est redevable de la somme de 49 €uros au District.

Dossier n° 101

Match n° 21836207 : Berges du Rhône 2/FC Balan 2 – Seniors D5 poule C – du 14/12/2019

Réserve d'avant match de l'équipe de Berges du Rhône 2 concernant :

- les équipiers premiers de l'équipe de Balan 2 ayant participé à la dernière journée de championnat précédente en équipe supérieure.
- les équipiers premiers ayant plus de 7 matchs en équipe supérieure dont 1 seul ayant plus de 12 matchs.
- sur la participation du joueur PACCARD Valentin, licence n° 2543198263, susceptible d'être suspendu à la date du match.

Réserve recevable.

Après vérification et pointage, il s'avère que :

- l'équipe de Balan 1 était bien au repos le jour du match et après pointage, il apparaît que 5 joueurs avaient participé à la dernière journée de championnat précédente en équipe supérieure. D'après les règlements du District, art. 22.2 : 2 joueurs maximum y sont autorisés.
- après pointage concernant le nombre de matchs effectués en équipe supérieure, il apparaît que l'ensemble de l'équipe de Balan 2 est en règle.
- après vérifications, il s'avère que le joueur PACCARD Valentin était en état de suspension le jour du match. Il a été sanctionné de 2 matchs de suspension avec date d'effet le 21/10/2019. De ce

fait, il ne pouvait pas participer à la rencontre, art. 60 des Règlements Généraux du District (seul l'automatique a été purgé le 27/10/19).

La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe 2 de Balan.

L'équipe de Berges du Rhône 2 obtient le gain de la victoire.

Score :

Berges du Rhône : 2 buts / 3 points

Balan 2 : 0 but / - 1 point

Le joueur PACCARD Valentin est suspendu de 1 match ferme pour avoir participé à la rencontre en état de suspension. Date d'effet le 23/12/2019.

Le club de Balan est redevable de la somme de :

- 109 €uros pour participation à un match d'un joueur suspendu

- 49 €uros pour frais de dossier

Dossier transmis à la commission compétente pour homologation.

Dossier n° 97

Match n° 21582655 : St Vulbas Plaine de l'Ain 1/E.S. St Martin du Mont 1 – Seniors D2 poule A – du 1^{er}/12/2019

Réclamation du club de l'E.S. St Martin du Mont en date du 1^{er} Décembre 2019 contestant la décision d'annulation de la rencontre précitée.

Vu le mail du club de St Vulbas Plaine de l'Ain adressé le 1/12/2019 à 12 H 15 au District, au club adverse et à l'arbitre de la rencontre, précisant l'incapacité du club à recevoir l'équipe de l'E.S. St Martin du Mont en raison de l'impraticabilité du terrain,

Vu le second mail du club de St Vulbas Plaine de l'Ain adressé le même jour à 12 H 41 aux mêmes destinataires, sous signature électronique du maire de la commune, confirmant l'impraticabilité du terrain (document sans entête de la commune ne pouvant être considéré comme un document officiel),

Vu le rapport du 7 Décembre du délégué de secteur qui, sollicité téléphoniquement à 11 H 30 le 1^{er} Décembre par le club de l'E.S. St Martin du Mont, précise qu'il n'a pas reçu d'appels téléphoniques du club de St Vulbas Plaine de l'Ain, ni dans les délais prévus dans la procédure, ni après, et confirme qu'en l'absence d'arrêté municipal officiel, il a bien indiqué au club de l'E.S. St Martin du Mont de se déplacer pour la rencontre prévue à 14 H 30,

Vu le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre précisant à son arrivée au stade à 13 H 30 :

- qu'il constate la présence de l'équipe de l'E.S. St Martin du Mont

- qu'il constate la présence d'un seul joueur de l'équipe de St Vulbas Plaine de l'Ain, visiblement non averti par son club

- qu'en l'absence de document officiel affiché à l'entrée du stade et après inspection du terrain, il constate le terrain jouable et décide le maintien de la rencontre pour 14 H 30. De ce fait, le joueur du club de St Vulbas Plaine de l'Ain avertit téléphoniquement les représentants de son club.

Vu, à l'issue de cette intervention, la lettre manuscrite, sans entête, du maire de la commune, rédigée à 14 H 09, parvenue par l'intermédiaire d'un représentant de la commune, précisant qu'il n'autorise pas la rencontre,

Vu l'arrêté de la commune de St Vulbas établi le 2 Décembre interdisant l'utilisation du stade municipal le 1^{er} Décembre 2019.

Considérant que la procédure en cas de terrain impraticable, pour les rencontres du dimanche après-midi, prévoit qu'il convient :

Avant 9 H 00

- de téléphoner au club visiteur, à l'arbitre et le confirmer par mail

- et d'envoyer au District un mail officiel

Considérant qu'en cas de conditions exceptionnelles, entre 9 H 00 et 10 H 00

- il convient d'aviser **OBLIGATOIREMENT** le délégué de secteur.

Passé ce délai, seul l'arbitre est qualifié pour déclarer le terrain impraticable.

Considérant que depuis le 17 Octobre 2019, PV N° 14, l'article 38 sur les modalités d'annulation pour terrain impraticable est rappelé en 1^{ère} page.

Au regard de ce qui précède, en application notamment des articles 38 des règlements du District et 236 des règlements de la FFF, la Commission des Règlements :

- constatant le non-respect de la procédure à appliquer en cas de terrain impraticable par le club de St Vulbas Plaine de l'Ain,

Décide de donner match perdu par pénalité au club du FC St Vulbas Plaine de l'Ain.

Score :

St Vulbas Plaine de l'Ain 1 : 0 point / 0 but

E.S. St Martin du Mont 1 : 3 points / 0 but

Le club de St Vulbas Plaine de l'Ain est redevable au District de la somme de 44 €uros (correspondant à l'amende d'un forfait – art. 38), et de la somme de 24 €uros relatif aux frais de déplacement de l'arbitre, à faire transiter au District.

SPORTIVE SENIORS

Réunion du 17 décembre 2019

Présents : Bernard BARDET, Jacques CONTET, Mathieu FAUSSURIER.

Championnat D5.

Suite à de nombreux reports la journée 10 de la poule C est à nouveau reportée

Nous établirons les classements de la phase 1 en janvier, vous pouvez dès à présent émettre vos desideratas pour la phase 2 par messagerie club.

Courriers :

Arrêtés municipaux pour 14 et 15 décembre :

Anglefort As terrain d'ANGLEFORT ; **Chazey Bons Us** terrain de CHAZEY BONS jusqu'au 31/12 ;

Plaine de l'Ain Fc terrain de ST VULBAS du 13/12/2019 au 02/02/2020 ; **Portes de l'Ain Sc** terrains de St ANDRE de CORCY et TRAMOYES ; **Dombes Us** terrain de CHALAMONT ; **Co Plateau** terrain d'HAUTEVILLE ; **Fareins Saône Vallée** terrain de FAREINS ; **Csj Chatillonnaise** terrain de CHATILLON la PALUD ; **Ol. Buyatin** terrain de BRESSOLLES ; **Es Revermontoise** terrain de St MARTIN du MONT

Terrain impraticable :

Haut Revermont Fc terrain de VILLEREVERSURE (photo)

St Cyr Us demande du 9 décembre pour avancement rencontre du 15 décembre refus Dombes Bresse Fc

Jassans Frans Foot : possibilité de recevoir la rencontre D3 poule C à JASSANS

Es Revermontoise inversion J9 rencontre D4 poule A accord **Arbent Us** retour J20 inversée.

SERMOYER Fc rencontre en retard D5 poule I ne sera pas jouée.

SPORTIVE JEUNES

Réunion du 17 décembre 2019

Présents : Bernard BARDET, Jacques CONTET, Mathieu FAUSSURIER.

Courriers : pour journées du 14 et 15 décembre

O.Sud Revermont01 : rencontre U15 D3 poule D du 15 décembre, inversée et avancée au 14 décembre sur terrain synthétique du collège à MONTREVEL ; accord **Bresse Tonique Foot**.

Ent. Revermontoise : rencontre U15 D4 poule G non jouée terrain impraticable.

Valromey Cs : rencontre U15 D2 poule A du 14 décembre inversée, terrain synthétique de LAIZ à 15h15, accord **Veyle Saône Fc**.

Bresse Tonic Foot : rencontre U15 D3 poule D sur terrain synthétique du collège à MONTREVEL.

St Denis Ambutrix Fc : rencontre U18 D2 poule A inversée terrain synthétique du collège à MONTREVEL.

Fareins Saône Vallée : terrain impraticable demande inversion rencontre U18 D3 poule F, Veyle Saône Fc propose 18h00 sur synthétique de LAIZ (2 rencontres avant) pas possible pour Fareins Saône Vallée.

Veyle Saône Fc : rencontre U18 D3 poule D à 13h30 synthétique de LAIZ.

Es Revermontoise : rencontre U18 D3 poule E sur terrain synthétique de MARBOZ, accord O.St Denis les Bourg.

Hautecourt Romanèche As : rencontre U18 D3 poule E sur terrain synthétique de LAGNIEU, accord LAGNIEU.

Priay Fc : rencontre U18 D4 poule H sur terrain de PRIAY.

Côt.Meximieux Villieu : rencontre U18 D4 poule G inversée sur terrain du MAS RILLIER

Attention : suite aux rencontres non jouées, en application du règlement, la dernière journée de championnat Phase 2 J5 a été reportée pour certaines poules, un courriel a été envoyé à tous les clubs concernés, [bien vérifier vos rencontres pour ce week-end.](#)

Les rencontres en retard programmées doivent être jouées ce week-end, en cas de problème de terrain, trouver un repli ou inverser la rencontre : **impératif.**

Pour journées du 21 et 22 décembre :

Bresse Tonic Foot : rencontre U15 D3 poule D sur terrain synthétique du collège à MONTREVEL.

Dombes Us-Fc : rencontre U15 D4 poule H sur terrain de VILLARS LES DOMBES

Dombes Us-Fc : rencontre U15 D3 poule D inversée sur terrain de CEZERIAT samedi 21 décembre à 14h00, accord Ol. Sud Revermont01

La composition des poules pour la Phase 3 sera établie après la fin de la phase 2 et validation des classements par commissions concernées.

COMMISSION TECHNIQUE

04.74.22.87.81

DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES

INSCRIPTIONS FUTSAL

CLUBS	Catégorie U13				Catégorie U15			Catégorie U18	
	CEYZERIAT 26 janvier 8h30 - 11h30	CEYZERIAT 26 janvier 11h30 - 14h30	VILLARS 01 février 8h30 - 11h30	VILLARS 01 février 11h30 - 14h30	CEYZERIAT 26 janvier 14h30 - 19h30	VILLARS 01 février 14h30 - 17h30	VILLARS 01 février 17h30 - 20h30	Bellegarde 15 février 9h30 - 17h30	
Valserine FC	1								
AS Hautecourt-Romanèche	1							1	
CS Valromey				1		1			
Concordia Football Club		1			1			1	
AS Attignat	1								
AS Montral La Cluse	1								
FC Saint Vulbas Plaine de l'Ain		1						1	
As Dortan Lavancia			1			1			
US Nantua		1			1				
US Grand Colombier			1			1		1	
Olympique Sud Revermont 01	1				1			1	
Ambérieu FC			1			1		1	
Football Bourg en Bresse Peronnas 01				1					
Bourg Sud	1					1		1	
JS Bresse Dombes				1		1		1	
CM Bressolles			1			1			
Jassans Frans Foot			1			1			
FC Dombes Bresse			1			1		1	
ESVS Thoissey		1							
CS Belley		1					1	1	
SC Portes de l'Ain				1			1		
FC Dombes			1				1		
CS Viriat			1		1			1	
ES Revermontoise		1							
Saint-Denis Ambutrix FC	1				1			1	
Oyonnax PVFC		1			1			1	
FC Côtière Luenaz				1			1	1	
FC Mas Rillier			1				1	1	
GJ Haut Bugey		1							
Plaine Revermont Foot	1				1			1	
US Arbent		1			1			1	
FC Bord de l'Ain - US Jujurieux								1	
ESB Marboz	1				1				
AS Misérieux Trévoux				1			1		
Ain Sud Foot								1	
Ol. St Denis les Bourg				1	1				
CS Lagnieu				1			1		
FC Bord de l'Ain				1					
Essor Bresse Saône					1			1	
Total	9	9	9	9	9	2	9	7	20
Nbre de qualifié par site pour la finale dép.	3	3	3	3	5	4	3		
Créneau	RDV sur site 30 min avant				RDV sur site 30 min avant			RDV sur site 45 min avant	

Inscriptions closes

PLAN DE PERFORMANCE FEDERAL

PARCOURS U13 (Joueurs nés en 2007) :

LISTE DES JOUEURS RETENUS POUR LES INTERSECTEURS DE JANVIER :

INTERSECTEURS DU SAMEDI 25 JANVIER 2020 (Matin)			INTERSECTEURS DU MERCREDI 22 JANVIER 2020 (Après-midi)		
CLUB	NOM	Prénom	CLUB	NOM	Prénom
Secteur Bugéy/Cotière :			Secteur Val de Saône :		
AIN SUD FOOT	BESSOU	Joany	ESSOR BRESSE SAONE	BENON	Luka
AIN SUD FOOT	BURDIN	Enzo	ESSOR BRESSE SAONE	CHAMPION	Sacha
AIN SUD FOOT	CODJO EVORA	Noah	ESSOR BRESSE SAONE	FAURITE	Killian
AIN SUD FOOT	DANNER	Kenzo	ESSOR BRESSE SAONE	PELLETIER	Noah
AIN SUD FOOT	DIALLO	Amadou	ESSOR BRESSE SAONE	SALLES	Gabriel
AIN SUD FOOT	FODDIS	Mathéo	ESSOR BRESSE SAONE	VIGOUREUX	Maxence
AIN SUD FOOT	ISSHAN	Mathias	ESVS THOISSEY	LACROIX	Tristan
AIN SUD FOOT	MEBARKI	Nawfel	ESVS THOISSEY	STAUMONT	Gabin
AIN SUD FOOT	MOKADAM	Elyaz	FC BORD DE VEYLE	REVOL	Emrys
AMBERIEU FC	BARROIS	Swann	FC DOMBES	ESCOFFIER	Tom
AMBERIEU FC	HALJILJI	Andi	FC DOMBES BRESSE	MOLINA	Enzo
AMBERIEU FC	MANSOURI	Marwen	FC DOMBES BRESSE	ODEN DEVAUX	Louis
COTIERE MEXIMIEUX VILLIEU	DUCHAMP	Kylian	FC VEYLE SAONE	DE POORTER	Mauro
COTIERE MEXIMIEUX VILLIEU	ZODEOUGAN	Josse	FC VEYLE SAONE	FORICHER	Stan
CS BELLEY	HUMBERT	Evan	FC VEYLE SAONE	VIVANT	Gabin
CS BELLEY	MOKADDEM	Zyad	FC VEYLE SAONE	KUCHARSKI	Malo
CS LAGNIEU	AKANNY	Issa	JASSANS-FRANS	CHATELARD	Lorenzo
CS LAGNIEU	GROUX	Ilhan	JASSANS-FRANS	POLLET DOUAY	Yanis
CS LAGNIEU	TRIGON	Sacha	MISERIEUX TREVOUX	BARROSO	Timéo
F.C COTIERE LUENAZ	CALOGINE	Thomas	MISERIEUX TREVOUX	POUCHOY	Mathys
F.C COTIERE LUENAZ	LABORDE	Theotim	MISERIEUX TREVOUX	ROCCO	Anthony
F.C COTIERE LUENAZ	LLAHONA BONATERRA	Yann	MISERIEUX TREVOUX	TEIXEIRA	Flavio
F.C COTIERE LUENAZ	MESKINE	Redouane	US 3 RIVIÈRES	BENYAMINA	Melvin
F.C COTIERE LUENAZ	SOUF	Mohamed			
US DOMBES	BRUEL	Dorian			
Secteur Haut Bugéy :			Secteur Bresse :		
AS MONTREAL LA CLUSE	BEY	Nicolas	BOURG SUD	BEHOCARAY	Oihan
AS MONTREAL LA CLUSE	DURY	Tom	BOURG SUD	BOUCHELGHOU	Ayman
AS MONTREAL LA CLUSE	FERNANDEZ RONCIN	Lucas	BOURG SUD	EL MOTTAKI	Soufian
AS MONTREAL LA CLUSE	LAALAOUA	Illias	BOURG SUD	SAYOUR	Ilyasse
AS MONTREAL LA CLUSE	MALLET MAISONNETTE	Ilan	BOURG SUD	SBIA BUFALO	Noham
AS MONTREAL LA CLUSE	PIROUX	Romain	BOURG SUD	DOUKAR	Naofel
CONCORDIA BELLEGARDE	CHAVAGNAT	Come	BOURG SUD	MEKHOULFI	Anis
CONCORDIA BELLEGARDE	GRET	Nicolas	BOURG SUD	MICHAUD	Romain
CONCORDIA BELLEGARDE	KHACHIN	Aarone	BRESSE TONIC FOOT	VIVIER	Benjamin
CONCORDIA BELLEGARDE	PRIETO	Mathis	C.S VIRIAT	BREVET	Clement
CONCORDIA BELLEGARDE	WISPELAERE	Mathys	ES REVERMONTAISE	CHARNAY	Gabin
OYONNAX PVFC	BEN RAHMOUN	Nael	FBBP01	ABRAOU	Yassine
OYONNAX PVFC	BIFI	Amine	FBBP01	BENCHAO	Noe
OYONNAX PVFC	KARROU	Mohamed	FBBP01	GAULTEAU	Robin
OYONNAX PVFC	MABROUK	Rayen	FBBP01	GROBOST	Adrien
OYONNAX PVFC	SAIQU	Rami	FBBP01	PERICHON	Thibaud
OYONNAX PVFC	SERROUKH	Wail	FBBP01	POMI	Robinson
OYONNAX PVFC	TOUCH	Idris	FBBP01	MERY	Maxence
US ARBENT MARCHON	AHOUGA	Ismail	MARBOZ	MALIN	Maxime
US ARBENT MARCHON	GOURAUD NKILLI BILLOGO	Aimé	PLAINE REVERMONT FOOT	POLLIN	Solal
US ARBENT MARCHON	KEMMOUN	Wahib			
US ARBENT MARCHON	TAGHIAOUI	Ilyas			
VALSERINE FC	DA SILVA SA	Mathéo			
VALSERINE FC	DEBRAS	Antoni			
Joueurs à suivre : Liste complémentaire			Joueurs à suivre : Liste complémentaire		
AIN SUD FOOT	ZOUAOUI	Adam	ATTIGNAT	BOUZIDI	Nicolas
AIN SUD FOOT	GIACOMETTI	Bastien	BOURG SUD	HAMMOU SAABANE	Anas
AIN SUD FOOT	REZEG	Ayoub	ESVS THOISSEY	PERRAUD	Nolan
AMBERIEU FC	MATHIEU	Gabriel	FC DOMBES	MAZUI	Enzo
AMBERIEU FC	TOUKABRI	Haikel	FC VEYLE SAONE	MONNET	Lucas
COTIERE MEXIMIEUX VILLIEU	LAPLANTE	Luka	JASSANS-FRANS	SEMANAS	Fabio
COTIERE MEXIMIEUX VILLIEU	VIOLLET GASTRIN	Kilian	MISERIEUX TREVOUX	DEZERT	Lounis
CS LAGNIEU	DUFOUR	Mathis	US 3 RIVIÈRES	BOUTY	Erwan
F.C COTIERE LUENAZ	DA SIVA PINTO	Gabriel			
GJ Haut Bugéy	MILOUDI	Medhi			
ST-DENIS/AMBUTRIX FC	CLOP HAVAS	Jules			
ST-DENIS/AMBUTRIX FC	MORRIER	Romann			
US ARBENT MARCHON	EREN	Arda			
US DOMBES	BRUYERE	Mathis			
VALSERINE FC	BENSEFIA	Wassim			

FORMATIONS DE CADRES

Module U11 : Samedi 1er et 8 Février (Bellignat) – 17 Inscrits

Pré-inscriptions effectuées :

PLASTICS VALLEE FC

BOCQUILLOD Lucie

ENNIOUI Abdelhakim

GOKBOGA Bunyamin

LAKHDAR AZZOUZ Daragi

ST MAURICE DE GOURDANS

CAUDERON Guy

MARBOZ ESB

GRIOT Jérémy

BOURG FO

KURTI Egzon

AS HAUTECOURT ROMANECHÉ

CHAGNARD Cédric

VIRIAT

PANI Laurent

FC MAS RILLIER

DUBOIS Jérôme

ARBENT US

HIDA Reda

KALENDER Ibrahim

BELACHQUER Driss

MAJHOUBI Hassan

FAREINS SAONE VALLEE

TOURON Lionel

CS BELLEY

ALIX Camille

FAGGION Jade

Module U13 : Vendredi 21 et Samedi 22 Février (St Didier sur Chalaronne) – 14 Inscrits

Pré-inscriptions effectuées :

BRESSE DOMBES JS

GENTELET Jérémy

F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01

GRAO Cindy

FC MAS RILLIER

SOLLE Marcel

CSM BRESSOLLES

HALILI Muhammed

ESVS THOISSEY

GUIDE Eric

JANNY Loïc

TELES ALVES MENDES Frédéric

TERRIER Maxence

HAUTECOURT

FALAISE Hervé

DARMEDRU Quentin

GIEGES PONT DE VEYLE

SANCHEZ Mathieu

JASSANS FRANS FOOTBALL

CORREIA Frédéric

HALTER Vincent

AS DORTAN LAVANCIA

MAITRE Elsa

CFF1 : Du mercredi 26 au samedi 29 Février (Viriat) – 15 Inscrits

Pré-inscriptions effectuées :

CULOZ GD COLOMBIER

ANGLADE Maxime

SCALMANA Jordan

BELLEGARDE CO

BENSEFIA Tarek

GRET Thomas

O. SUD REVERMONT 01

ANDROUIN GIOVANNETTI Cédric

ATTIGNAT

PAKULA Alexandre

JUJURIEUX

RIGOLLET Romain

AIN SUD FOOT

AGLOSSI Ludovic

FC ST VULBAS PLAINE DE L'AIN

DE PRETTO Sébastien

SC PORTES DE L'AIN

TALOTTI Bernard

LEROY Jean-Charles

AMBERIEU FC

BAGHLI Sophian

US ARBENT

BLUETTE Jean-Luc

KALENDER Ibrahim

FC PLAINE TONIQUE

BOUNOUA Cyrille

TRIMESTRE 3 : MARS, AVRIL & MAI**Certification CFF1 : Mercredi 11 Mars (Lieu à déterminer) – 6 Inscrits**Pré-inscriptions effectuées :**BELLEGARDE CO**

CHERUBIN Kenny

DOMBES US

GUILLET Dorian

F. BOURG EN BRESSE PERONNAS

NEOLAS Martin

BRESSE DOMBES JS

GENTELET Jérémy

EXPOSITO Lucas

SC MILLE ETANGS

ROMEAS Corentin

Module U11 : Vendredi 10 et Samedi 11 Avril (Lieu à déterminer) – 1 InscritPré-inscriptions effectuées :**AMBERIEU FC**

ROCHER Sloan

Module U9 Jeunes Cadres : Lundi 20 et Mardi 21 Avril (lieu à déterminer) – 0 InscritPré-inscriptions effectuées :**CFF4 : Du Lundi 4 au jeudi 7 Mai (Viriat) – 7 Inscrits**Pré-inscriptions effectuées :**F. BOURG EN BRESSE PERONNAS**

GRAO Kévin

SANVERT Pierre

SAADALAH Brahim

CS LAGNIEU

KOMBO Georges

CAROFF Dylan

BELLEY CS

BERTHAUD Manon

FC ST VULBAS PLAINE DE L'AIN

BEN BRAHIM Aniss

Certification CFF2/3 : Samedi 2 Mai (Viriat) – 5 InscritsPré-inscriptions effectuées :CFF2 :**F. BOURG EN BRESSE PERONNAS**

HASAINE Mohammed

CFF3 :**US NANTUATIENNE**

LEBEAU Benoit

MISERIEUX TREVOUX

DUBESSY Emmanuel

JS CRECHOISE
SOULTANA Adel Hakim

ST DENIS EN BUGEY AMBUTRIX FC
MERCK Anthony

Certification CFF1 : Mercredi 27 Mai (Lieu à déterminer) – 2 Inscrits

Pré-inscriptions effectuées :

FC ST VULBAS PLAINE DE L'AIN

BEN BRAHIM Aniss

F. BOURG EN BRESSE PERONNAS

LAZZARI Thomas

Certification CFF4 : Vendredi 29 Mai (Viriât) – 9 Inscrits

Pré-inscriptions effectuées :

FC DOMBES BRESSE

MAZUY Romain

ST DENIS AMBUTRIX

MERCK Anthony

VEYLE SAONE

CURSIO Maxime

PLASTICS VALLE FC

OZCELIK Yusuf

F. BOURG EN BRESSE PERONNAS

DOMINGUEZ LLACER Mathieu

KALECHE Rémy

VIRIAT

GOUCEM Vincent

BOURG SUD

SETTAOUT Akram

AS BELLECOUR PERRACHE LYON

NAVARRO Frédéric

Certification CFF2/3 : Samedi 30 Mai (Viriât) – 4 Inscrits

Pré-inscriptions effectuées :

CFF2 :

MISERIEUX TREVoux

BARES Arthur

CFF3 :

NANTUA

NUNES Filipe

FC ST VULBAS PLAINE DE L'AIN

BEN BRAHIM Aniss

F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01

SAADALAH Brahim

COMMISSION FOOT REDUIT

Présents : Frédéric Debost, Patrick Teppe, Patrick Chêne

U13

Vous avez jusqu'au 21 Décembre 2019 pour inscrire ou retirer des équipes.

Reports de matches

Poule A : La rencontre Côtière MV 1 – Dombes Bresse 1 est reportée au vendredi 20 Décembre 2019.

Poule J : La rencontre Dombes US 1 – Bressolles 1 est reportée au 21 Décembre 2019.

Poule Q : La rencontre CO Plateau 1 _ Bellegarde 3 est reportée au 21 Décembre 2019.

Poule K : La rencontre Dombes Us 2 – Côtière MV 4 est reportée au 21 Décembre 2019.

La rencontre Portes de l'ain 1 – Côtière MV 4 n'aura pas lieu.

Poule R : La rencontre St Denis Ambutrix 1 – Leyment 1 est reportée au 21 Décembre 2019 à 13 h 30.

Poule X : La rencontre du 21 Décembre 2019 Bressans FC 3 – Bourg FO 1 se déroulera à Buellas à 14 heures.

Poule Y : La rencontre du 21 Décembre 2019 St Martin du Mont 2 – Bourg FO 2 est inversée et se déroulera à La Chagne sur synthétique à 13 h 30.

Poule Z : La rencontre St Martin du Mont 4 – Sud Revermont Foot 3 est reportée au 21 Décembre 2019.

Poule AA : La rencontre Co Plateau 3 - Bellegarde 3 est reportée au 21 Décembre 2019 à 13h 30.

Les clubs peuvent s'entendre pour jouer ces rencontres en semaine. Merci de nous envoyer la feuille de match et nous saisisons les résultats.

Toutes les rencontres débutent à 13 h 30 sauf

A Polliat, Bressans FC (14 heures)

A Curtafond, Bresse Tonic Foot (14 heures)

A Grièges, Grièges Pont de Veyle (14 heures)

A St Julien / Reyssouze, Bresse Nord (14 heures)

A Péronnas, Bourg en Bresse Péronnas 01, les horaires peuvent changer en fonction des équipes à 11 évoluant en National.

A St Maurice de Beynost, Ain Sud Foot, les horaires peuvent changer en fonction de l'occupation des terrains par les nombreuses équipes engagées dans chaque catégorie.

Feuilles de match manquantes Amende : 9 €

Journée du 7 Décembre 2019 :

Aucune

Licences manquantes Journée du 7 Décembre 2019 1,60 € par licence maximum
8 €

Poule C : Attignat 1 Toutes 8 €
Poule Y : St Denis les Bourg 1 1 licence 1,60 €

Règlement U13 –Précisions

Niveau D3

Si l'équipe ayant le plus petit indice dans ce Niveau ne termine pas première, l'équipe ayant un indice supérieur ne peut pas monter. C'est l'équipe classée seconde de la même poule qui accèdera.

Si celle-ci ne peut pas monter non plus, nous prendrons le meilleur deuxième des autres poules.

Niveau D4

Si l'équipe ayant le plus petit indice dans ce Niveau ne termine pas première, l'équipe ayant un indice supérieur ne peut pas monter. C'est l'équipe classée seconde de la même poule qui accèdera. Si le second accède aussi, c'est le meilleur deuxième des autres poules qui accèdera.

Attention : Il y a une poule de 8 en D4 mais il n'y aura que les 5 premières journées de comptabilisées. Comme il y a aussi un exempt, le classement se fera au nombre de points pondérés par nombre de matches (ratio) de chaque équipe.

U11

Vous trouvez sur le site (Pratiques, Foot Réduit, U11, Plateaux U11) une proposition de Niveaux pour la seconde Phase qui débutera le 14 Mars 2020. Vous avez jusqu'au 21 Décembre 2019 pour inscrire, retirer des équipes ou demander à changer de Niveau.

Feuilles de match manquantes

Journée du 7 Décembre 2019

Poule L : Châtillon la Palud 2

Poule P : Bâgé 2

Poule Q : Dombes Bresse 4

Licences manquantes Journée du 7 Décembre 2019 1,60 € par licence maximum 8 €

Poule C : Bellegarde CO 1 Toutes 8 €
Poule E : Valserine 2 Toutes 8 €
Poule I : Veyle Vieux Jonc 1 licence 8 €
Poule J : Arbent 2 2 licences 3,20 €
 Montréal 4 Toutes 8 €
Poule M : OL Buyatin 1 2 licences 3,20 €
Poule N : Dombes FC 2 3 licences 4,80 €
Poule O : Dombes Bresse 3 3 licences 4,80 €
Poule R : Bresse Dombes 2 Toutes 8 €

U9

Vous trouvez sur le site (Pratiques, Foot Réduit, U9, Plateaux U9) une proposition de Niveaux pour la seconde Phase qui débutera le 14 Mars 2020. Vous avez jusqu'au 21 Décembre 2019 pour inscrire, retirer des équipes ou demander à changer de Niveau.

Feuilles de match manquantes

Journée du 7 Décembre 2019

- Poule D :** Côtière Luénaz
- Poule J :** Bresse Dombes
- Poule O :** St Maurice de Gourdans